

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01499

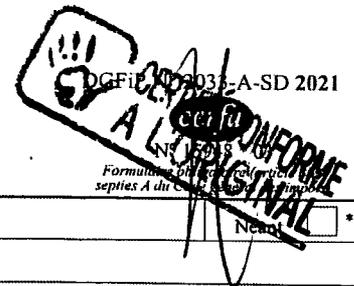
Numéro SIREN : 810 765 008

Nom ou dénomination : LE CABAS

Ce dépôt a été enregistré le 09/12/2021 sous le numéro de dépôt 36915

①

BILAN SIMPLIFIÉ



Désignation de l'entreprise		LE CABAS																	
Adresse de l'entreprise		4 ROUTE DES GRAVES 33650 CABANAC ET VILLAGRAINS																	
SIRET		8 1 0 7 6 5 0 0 8 0 0 0 2 6																	
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2				Durée de l'exercice précédent*								1 2					
														Exercice N clos le					
														3 0 1 6 1 2 1 0 1 2 1 1					
ACTIF														Brut		Amortissements-Provisions		Net	
														1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*		010	29 650		012			29 650									
		Autres*		014			016												
	Immobilisations corporelles*		028	16 921		030	13 964		2 958										
	Immobilisations financières* (1)		040			042													
	Total I (5)		044	46 571		048	13 964		32 608										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050			052												
		Marchandises*		060	8 540		062			8 540									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064			066													
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068			070												
		Autres* (3)		072	1 423		074			1 423									
	Valeurs mobilières de placement		080			082													
	Disponibilités		084	9 292		086			9 292										
Charges constatées d'avance*		092			094														
Total II		096	19 255		098			19 255											
Total général (I + II)		110	65 826		112	13 964		51 862											
PASSIF														Exercice N		NET			
														I					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*													120	8 000				
	Écarts de réévaluation													124					
	Réserve légale													126	800				
	Réserves réglementées*													130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*													131					
	Report à nouveau													134	19 449				
	Résultat de l'exercice													136	1 060				
	Provisions réglementées													140					
	Total I													142	29 310				
Provisions pour risques et charges													Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées													156	4 956				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours													164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*													166	7 211				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :													169	997				
	Produits constatés d'avance													174					
Total III													176	22 553					
Total général (I + II + III)													180	51 862					
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4)	Dont dettes à plus d'un an		195										
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*		182	898									
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		184										

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise LE CABAS		Néant <input type="checkbox"/> *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le		
		018		3 0 0 16 2 0 2 1 1		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			210	123 879	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
		Services*		217	4 912	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226	55	
	Autres produits			230	67	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	128 913
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	76 820
		Variation de stocks (marchandises)*			236	1 480
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	380	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				240		
Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	29 627	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	522	244	1 629	
Rémunérations du personnel*				250	6 240	
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	5 744	
Dotations aux amortissements*				254	2 388	
Dotations aux provisions				256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	2 808	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	127 116	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	1 797	
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	365	
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	122	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)				306	250	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	1 060	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	1 060	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	661	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44. quaterdecies)	345				
	BUD (44. sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993		
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit		346	350	55
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)		643		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)		645		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)		647		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)		648		
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641			
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	1 666	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière*		356			
	Déficits antérieurs reportables* dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	1 666	

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: LE CABAS

Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	29 650	402		404		406	29 650	
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430	100	432		434		436	100	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 200	442	898	444	100	446	2 998	
	Installations générales agencements divers	450	5 745	452		454		456	5 745	
	Matériel de transport	460	8 078	462		464		466	8 078	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	45 773	492	898	494	100	496	46 571	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520	100	522		524		526	100
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 146	532	85	534	100	536	2 131
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	5 298	542	332	544		546	5 630
	Matériel de transport	550	4 132	552	1 970	554		556	6 102
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	11 676	572	2 387	574	100	576	13 964

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5
	FRIGO ORANGINA				

Immobilisation	Valeur d'actif* (1)	Amortissements* (2)	Valeur résiduelle (3)	Prix de cession* (4)	Plus ou moins-values						
					Court terme* (5)	Long terme					
						19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)			
1	100	100	0								
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	100	580	100	582	0	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations	590		583	594	595		
TOTAL					596		585	597	599		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : LE CABAS				Néant <input type="checkbox"/> *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607			
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616			
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636			
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646			
	Sur clients et en cours	650	652	654	656			
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666			
TOTAL		680	682	684	686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Immobilisations incorporelles	700	705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710	715			2			
Constructions	720	725			3			
Installations techniques, matériel et outillage	730	735			4			
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745			5			
Matériel de transport	750	755			6			
Autres immobilisations corporelles	760	765			7			
TOTAL	770	775			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780			
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996
Déficits imputés				983				
Déficits reportables				984				
Déficits de l'exercice				860				
Total des déficits restant à reporter				870				
VI DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325	3 180	381	3 180	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	2 726	380	2 726	
N° du centre de gestion agréé						388		
Montant de la TVA collectée						374	11 334	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	10 055	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : LE CABAS		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01072020		et clos le : 30062021		Données en nombre de mois	
				1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
				TOTAL 1	106
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
				TOTAL 2	144
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
				TOTAL 3	152
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	/	/	016
Date de cessation		/	/		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.					
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »					

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2021
Formulaire obligatoire
(article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 / 1 (1)

Néant *

Exercice clos le SIREN

Dénomination de l'entreprise **LE CABAS**

Adresse (voie) **4 ROUTE DES GRAVES**

Code postal Ville **CABANAC ET VILLAGRAINS**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	800

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou d'actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou d'actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou d'actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou d'actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou d'actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou d'actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

N° 2033-F-SD Editions Informatiques Comptables 2021

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 (1) 1 Néant

Exercice clos le 3 0 0 6 2 0 2 1

SIREN 8 1 0 7 6 5 0 0 8

Dénomination de l'entreprise LE CABAS

Adresse (voie) 4 ROUTE DES GRAVES

Code postal 33650 Ville CABANAC ET VILLAGRAINS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Editions Informatiques Comptables 2021 N° 2033-G-SD

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



Annexe

DISPENSE

Article L123-16-1 du Code de Commerce

LE CABAS
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 4 route des graves
33650 CABANAC ET VILLAGRAINS
RCS BORDEAUX 810 765 008



DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 15 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, et le quinze octobre, au siège social.

Madame PAPIRNAT CROLET Sandrine, demeurant 28 rue des Mottes - 33650 Cabanac et Villagrains, France.

Propriétaire de la totalité des 800 parts de 10 euros composant le capital social de la Société Eurl LE CABAS,

Associée unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de seule Gérante de la Société, Madame PAPIRNAT CROLET Sandrine, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 juin 2021.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2021 ;
- Affectation des résultats de cet exercice ;
- Mention des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- Rémunération du gérant pour l'année 2021 ;
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2021 tels qu'elle les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 1 060,30 euros, et les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIÈME DECISION

Affectation de résultat

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 060,30 euros, de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice		1 060,30 euros
Report à, nouveau		19 449,39 euros
Affectation :		
Au report à nouveau soit	20 509,69 euros	
Totaux	20 509,69 euros	20 509,69 euros

Rappel des dividendes distribués

L'associée unique rappelle qu'il n'a jamais été distribué de dividende au titre des exercices précédents

TROISIÈME DECISION

L'associée unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

QUATRIÈME DECISION

L'assemblée générale décide qu'indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement, la Gérante a perçu, en rémunération de ses fonctions une somme fixe de 0 euros pour le deuxième semestre de l'année 2020 et à une somme de 6 000 euros pour le premier semestre de l'année 2021 et à la prise en charge de l'ensemble des cotisations sociales, personnelles obligatoires et facultatives du gérant sur cette rémunération.

CINQUIÈME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et reproduit sur le registre de ses décisions.

L'associé unique.